Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal et de Laval

Par courriel

Montréal, le 29 juin 2023

Objet : Demande d'accès concernant l'École Dalbé-Viau, 740, rue Esther-Blondin, lot 5 937 581, cadastre du Québec, arr. Lachine, Montréal (Québec) N/Réf : 200832776 V/Réf : Art 23-24

Madame Art 53-54 ,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 mai 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de Montréal
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
www.environnement.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Montréal-Lanaudière

Montréal, le 15 juillet 1992

Commission scolaire du
Sault-Saint-Louis
0105, rue Jean Milot
La Salle (Québec)
H8R 1X8

A l'attention de monsieur Pierre Farmer, ing.

Objet: Permis
Modification d'une piscine intérieure
N/dossier : 7422-A6-01-0007900

Monsieur,

Suite à la demande de permis que vous avez soumise au ministère de l'Environnement en date du 8 avril 1992, conformément au Règlement Q-2, r. 17, je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux mentionnés ci-dessous:

Nature: Modification d'une piscine intérieure
Projet: Polyvalente Dalbé-Viau

Adresse: 740, Esther-Blondin

Municipalité: Lachine

Les travaux peuvent être décrits sommairement comme suit:

- remplacement du système de filtration de la piscine comprenant: les filtres, les pompes de filtration et de vacuum, les systèmes de contrôle et les appareils de traitement pour le chlore et l'acide, les analyseurs et les réservoirs, la tuyauterie servant pour l'alimentation, le retour, le drainage, le trop-plein, la succion, les produits chimiques, le vacuum, les jets et le circuit de chauffage;

- la filtration de l'eau est effectuée à l'aide de 4 filtres à sable ultra-rapides de marque Art 23-24 , assurant un minimum de 4 renouvellements d'eau par jour;

- la désinfection de l'eau est réalisée en utilisant de l'hypochlorite de sodium concentré distribué par une pompe doseuse couplée à un dispositif d'analyse continue de l'eau permettant d'avoir un taux de chlore résiduel constant;

- les eaux de lavage des filtres ainsi que toutes les eaux usées sont évacuées à l'égout municipal;

le tout tel que présenté aux plan et devis numéro 4997-1, M-1 de 1, préparés par monsieur Gilles Papin, ing., de la firme Leroux, Leroux, Nantel, Papin et associés, en date du 27 mars 1992.

.../2

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal, (Québec)
H1T 3X9

Tél.: (514) 873-3636
Télécopieur: (514) 873-5662

Papier fait à 100% de fibres recyclées

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date de la présente et après avoir obtenu toute approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux documents mentionnés ci-dessus et toute modification éventuelle doit être autorisée par la soussignée avant que les travaux ne soient autorisés.

Le présent permis ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Une attestation de conformité certifiant que les travaux ont été exécutés selon la présente devra être produite par l'ingénieur chargé du projet, dès que les travaux seront entièrement complétés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement

Kathleen Carrière

MG/lf

Kathleen Carrière
Directrice régionale

c.c. Municipalité de Ville de Lachine

Art 23-24